



HAL
open science

L'utilisation de l'aromathérapie dans les élevages français : état des lieux, efficacité et limites

Clémence Corre

► **To cite this version:**

Clémence Corre. L'utilisation de l'aromathérapie dans les élevages français : état des lieux, efficacité et limites. Sciences du Vivant [q-bio]. 2018. hal-02788515

HAL Id: hal-02788515

<https://hal.inrae.fr/hal-02788515v1>

Submitted on 5 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Janvier-Février
2018

L'utilisation de l'aromathérapie dans les élevages français : état des lieux, efficacité et limites

Stage au sein de l'unité de l'INRA SAD-ASTER, à Mirecourt

Clémence CORRE

Master 1 « Sciences de l'animal pour l'élevage de demain »,
Agrocampus Ouest Rennes

Maitre de stage : Florence HELLEC

Ingénieure d'études

Table des matières

Remerciements	
Liste des abréviations	
Introduction.....	1
1. Les huiles essentielles, substances complexes utilisées pour leurs propriétés thérapeutiques	2
1.1. Définition et caractéristiques des huiles essentielles	2
1.2. Utilisation thérapeutique des huiles essentielles en médecine vétérinaire.....	3
1.3. L'aromathérapie dans les élevages français	4
1.3.1. Un état des lieux de l'utilisation de l'aromathérapie dans les élevages français	4
1.3.2. Les modalités de la diffusion des connaissances sur l'aromathérapie en élevage ...	5
2. L'aromathérapie utilisée pour soigner les mammites en élevage bovin laitier	6
2.1. Une efficacité mitigée de l'aromathérapie sur les mammites	6
2.1.1. Les mammites, infections bactériennes fréquentes en élevage laitier.....	6
2.1.2. Des essais pour tester l'efficacité des huiles essentielles sur les mammites	6
2.2. Un exemple concret : bilan sanitaire de l'installation expérimentale de Mirecourt	7
3. L'utilisation des huiles essentielles en élevage limitée par une réglementation inadaptée	8
3.1. Le médicament vétérinaire en élevage soumis à un cadre réglementaire strict.....	8
3.2. L'absence des HE de l'arsenal thérapeutique vétérinaire autorisé	9
Références bibliographiques.....	11

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Fabienne Barataud de m'avoir permis de réaliser un stage au sein de l'Unité de Recherche SAD-ASTER de Mirecourt.

Je remercie vivement ma maître de stage, Florence Hellec, qui m'a permis de découvrir le domaine de l'agronomie sous un nouvel angle, à travers les sciences sociologiques. Je la remercie également pour son accompagnement dans mes différents travaux.

Je remercie Emilie, aromathérapeute de l'installation expérimentale, pour la transmission de ses nombreuses connaissances sur les huiles essentielles.

Je remercie Jean-Marie Trommenschlager pour son accompagnement et ses conseils pour la réalisation du bilan sanitaire de l'installation expérimentale.

Je remercie Matthieu pour ses explications passionnantes sur le projet de l'installation expérimentale. Je remercie Stéphane, Coline, Claude ainsi que tous les autres techniciens, qui m'ont chacun apporté leur vision du métier, et des informations toujours très enrichissantes.

Enfin, je remercie tous les ingénieurs, chercheurs et secrétaires de l'unité pour leur sympathie et leur accueil.

Liste des abréviations

AB : agriculture biologique

AMM : autorisation de mise sur le marché

HE : huile essentielle

IE : installation expérimentale

INRA : institut national de la recherche agronomique

LMR : limite maximale de résidu

VL : vaches laitières

Introduction

L'unité de recherche Sciences pour l'Action et le Développement – AgroSystème Territoires Ressources (SAD-ASTER) de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), localisée à Mirecourt (54) et au sein de laquelle j'ai réalisé mon stage, est constituée d'une équipe pluridisciplinaire. Elle regroupe une trentaine de professionnels spécialisés dans les sciences agronomiques et les sciences sociales. Des recherches variées et interdisciplinaires y sont menées. L'objectif de cette unité de recherche est de comprendre les modifications des systèmes agricoles et d'accompagner la transition de ces systèmes au sein des territoires (Aster, 2011). L'unité est dotée d'une installation expérimentale (IE), certifiée agriculture biologique (AB), regroupant de nombreuses cultures, des bovins laitiers, des brebis et des porcs.

L'IE a débuté sa conversion à l'agriculture biologique en 2004. Pour tous les agriculteurs dans cette situation, la conversion à l'AB nécessite une modification des pratiques, dont celles de gestion sanitaire des troupeaux. Si des animaux sont malades, le cahier des charges prône l'utilisation prioritaire de préparations homéopathiques, phyto-thérapeutiques, ou constituées d'autres substances naturelles, à condition qu'elles aient un réel effet thérapeutique. Il limite l'utilisation des traitements vétérinaires conventionnels de synthèse, comprenant les antibiotiques. Suite à l'administration de ces traitements, le délai d'attente avant que la denrée (viande, lait, œufs) puisse entrer dans l'alimentation humaine est doublé par rapport au délai légal appliqué dans les élevages conventionnels (Commission Européenne, 2017). Pour ces raisons, en AB, les éleveurs doivent accorder une importance majeure aux mesures préventives mais aussi disposer de méthodes thérapeutiques alternatives aux traitements conventionnels efficaces. On qualifie ces méthodes de « médecines alternatives ». Elles excluent l'utilisation des médicaments et molécules de synthèse pour soigner les individus. Un grand nombre de pratiques peuvent être qualifiées de médecines alternatives, dont l'homéopathie, la phytothérapie, l'aromathérapie etc.

Les éleveurs biologiques ne sont pas les seuls à être concernés par la sensibilisation à un usage raisonné des antibiotiques et donc par une réflexion sur les médecines alternatives. En élevage, l'utilisation massive de certains antibiotiques a conduit au développement et à la propagation de résistances bactériennes, réduisant l'efficacité des traitements contre certaines infections (Ministère de l'agriculture, 2015). Cette problématique constitue un problème de santé publique, et concerne l'ensemble des éleveurs. Deux plans d'action Ecoantibio ont été mis en place par le Ministère de l'Agriculture sur les périodes 2012-2017 et 2017-2021. Leur objectif est de réduire l'utilisation des antibiotiques en médecine vétérinaire, et de préserver leur efficacité. Même si le développement de méthodes thérapeutiques alternatives aux antibiotiques semble un point important dans la réduction d'utilisation des antibiotiques, peu de mesures abordent ce thème. Certaines mesures soulignent tout de même la nécessité d'acquérir des références sur ces pratiques, en termes d'efficacité et de risques (Ministère de l'agriculture, 2016, 2017).

Le contexte actuel participe donc au développement de l'intérêt des éleveurs pour ces médecines alternatives. L'aromathérapie, branche de la phytothérapie basée sur l'utilisation des huiles essentielles (HE) à des fins thérapeutiques, constitue l'une de ces pratiques. Les HE, substances extraites de plantes dites « aromatiques », possèdent de nombreuses propriétés thérapeutiques et font donc des HE des

traitements vétérinaires alternatifs potentiellement intéressants (Labre, 2007). Cependant, peu d'expérimentations scientifiques sur l'utilisation des HE pour traiter les pathologies des animaux d'élevage ont été faites par des instituts de recherches. La question de leur efficacité réelle reste donc sans réponse claire et formelle. L'objectif de ce stage a été d'obtenir un aperçu des essais mis en œuvre dans des réseaux d'élevages pour évaluer l'efficacité de l'aromathérapie. Au préalable, un état des lieux de l'utilisation de l'aromathérapie dans les élevages français a été établi, ainsi qu'une mise en évidence des moyens de transmission des connaissances sur le sujet.

Dans un premier temps, les principales caractéristiques des HE et leur utilisation thérapeutique sont détaillées. Des enquêtes permettent de dresser un état des lieux de cette utilisation dans les élevages français. Quelques experts de l'aromathérapie, influents dans le secteur de l'élevage, sont également présentés. Dans un second temps, l'efficacité de l'aromathérapie pour soigner les mammites en élevage laitier est approfondie, à travers l'analyse de différents essais menés en élevages. Un exemple concret de cet usage, basé sur la réalisation du bilan sanitaire de l'IE de Mirecourt, est également donné. Le dernier point souligne les limites réglementaires auxquelles se heurte le développement de l'aromathérapie en élevage.

1. Les huiles essentielles, substances complexes utilisées pour leurs propriétés thérapeutiques

1.1. Définition et caractéristiques des huiles essentielles

Selon la Commission de la Pharmacopée Européenne, une huile essentielle est définie comme : « Produit odorant, généralement de composition complexe, obtenu à partir d'une matière première végétale botaniquement définie, soit par entraînement à la vapeur d'eau, soit par distillation sèche, soit par un procédé mécanique approprié sans chauffage. L'huile essentielle est le plus souvent séparée de la phase aqueuse par un procédé physique n'entraînant pas de changement significatif de sa composition ». D'un point de vue physico-chimique, une HE est une substance liposoluble, soluble dans des solvants organiques, très peu soluble dans l'eau, liquide à température ambiante, et volatile, contrairement à une huile fixe (Afssaps, 2008).

Une HE est constituée d'un ensemble de molécules et est extraite de plantes dites « aromatiques ». Elle peut être extraite de tous les types d'organes végétaux : feuilles, fleurs, racines... (Afssaps, 2008). Une HE contient une centaine de molécules différentes, synthétisées par la plante pour divers besoins : attraction des pollinisateurs, protection de la déshydratation, protection contre les insectes ravageurs, etc. Ces molécules appartiennent à différentes familles biochimiques et certaines sont dotées de propriétés particulières, notamment thérapeutiques : antibactérienne, antifongique, antivirale, antiparasitaire, mucolytique, cicatrisante, décongestionnante, antispasmodique, immunostimulante, etc. L'activité antibactérienne est la propriété la plus étudiée. Parmi les molécules ayant des propriétés marquées, il y a notamment les phénols, les alcools terpéniques, les cétones (Labre, 2007; Harlet, 2012). Le tableau 1 récapitule les propriétés thérapeutiques principales de quelques familles de molécules retrouvées dans les HE (Hivin, 2008). Une HE, selon les molécules qu'elle contient et leurs proportions, peut donc posséder des propriétés diverses.

Pour une espèce de plante donnée, la composition de l'HE qui en est extraite peut varier selon de nombreux critères extrinsèques (conditions de culture, facteurs environnementaux, origine géographique, période de récolte...) mais aussi intrinsèques : variété, partie anatomique considérée. Si la composition exacte de l'huile essentielle en question n'est pas connue, il est d'autant plus difficile de prédire précisément l'effet qu'elle aura (Afssaps, 2008). Grâce à des procédés de chromatographie, il est possible de séparer les molécules contenues dans une HE. Elles peuvent ensuite être identifiées. Pour des HE issues de la même espèce, les molécules majoritaires qu'elles contiennent peuvent être variables et définissent alors différents chémotypes (Labre, 2007). Il est indispensable de prendre en compte ces différences de composition puisqu'elles peuvent induire des différences majeures au niveau des propriétés et de la toxicité des HE. La sécurité d'utilisation d'HE ou de produits à base d'HE commercialisés implique des normes strictes de renseignements sur les matières premières utilisées, les normes d'extraction etc. (Afssaps, 2008).

1.2. Utilisation thérapeutique des huiles essentielles en médecine vétérinaire

Les propriétés thérapeutiques des HE leur confèrent le statut de médecine alternative, sous-entendu alternative aux traitements vétérinaires conventionnels. Sous le terme de « traitements conventionnels » sont regroupés les traitements utilisés dans une médecine scientifique et rationnelle : des principes actifs, isolés, agissent sur une pathologie ou un organe (Gibellin, 2003 cité par Harlet, 2012). Les médecines alternatives regroupent l'ensemble des méthodes thérapeutiques autres, et incluent donc l'utilisation des HE à des fins thérapeutiques, ou aromathérapie.

En médecine vétérinaire, les modes d'administration des HE dans le cadre de traitements sont variables. Elles peuvent être utilisées seules ou en mélange ; administrées par voie orale, cutanée, rectale, génitale, respiratoire ou par injection intra-mammaire. Leur caractère lipophile leur permet de pénétrer facilement à travers les membranes cellulaires phospholipidiques. Lors de leur administration, les HE sont le plus souvent additionnées à un excipient, une matière grasse en général (huile végétale le plus souvent). Les matières grasses atténuent les propriétés irritantes de certaines molécules contenues dans certaines HE. Dans l'organisme, les mécanismes d'action des molécules constitutives des HE - leur conférant leur propriétés thérapeutiques - sont multiples : action physico-chimique ou action par analogie de structure avec certaines molécules de l'organisme, par exemple (Labre, 2007).

L'utilisation des HE sur un organisme vivant n'est pas un acte banal. La forte concentration de ces substances en molécules actives, c'est-à-dire pouvant avoir un effet physiologique sur l'individu traité, nécessite une attention particulière aux posologies des traitements. Certaines HE, du fait de la nature chimique des molécules qu'elles contiennent, présentent une forte toxicité. Si les modalités d'utilisation sont inadéquates, ces HE peuvent engendrer des phénomènes néfastes pour l'organisme : neurotoxicité, hépatotoxicité, etc (Labre, 2007). Le tableau 2 rassemble les effets toxiques de certaines familles de molécules présentes dans les HE (Harlet, 2012). L'aromathérapie est donc une médecine alternative qui nécessite un respect précis des normes et modes d'administration (Labre, 2007).

1.3. L'aromathérapie dans les élevages français

1.3.1. Un état des lieux de l'utilisation de l'aromathérapie dans les élevages français

Dans la presse agricole et les journaux régionaux, les témoignages d'éleveurs faisant appel à l'aromathérapie pour soigner leurs animaux sont fréquents. Un travail de recherche bibliographique a permis de recenser des enquêtes abordant le thème des médecines alternatives, de la phytothérapie et de l'aromathérapie en élevage. Elles permettent de mettre en évidence certaines tendances concernant l'utilisation de l'aromathérapie dans les élevages français.

En élevage bovin, les médecines alternatives semblent majoritairement utilisées dans des élevages biologiques. Selon Le Guenic (2014), 72% des éleveurs de bovins biologiques enquêtés pratiquent des médecines alternatives. Hivin, (2008) relève une utilisation développée de la phytothérapie, comprenant l'aromathérapie, en élevage bovin biologique : 69% des éleveurs enquêtés utilisent cette pratique, ou l'auraient déjà utilisée. Un développement des médecines alternatives est aussi constaté en élevage bovin laitier conventionnel, 19% des éleveurs interrogés les utilisant (Le Guenic, 2014). En élevage de volailles biologique, la phytothérapie et l'aromathérapie semblent aussi être utilisées couramment : 29% des éleveurs enquêtés les utilisent (ITAB, 2016). En élevage porcin conventionnel, le développement de la phytothérapie et de l'aromathérapie semble nettement plus restreint : 16% des éleveurs enquêtés utilisent la phytothérapie, et seulement 2% utilisent l'aromathérapie (Hémonic et al.). La tendance semble similaire en élevage porcin biologique : sur 15 éleveurs interrogés, aucun n'évoque la phytothérapie et un seul utilise l'aromathérapie (Calvar, 2016). En élevage caprin laitier, 30% des éleveurs utilisent l'aromathérapie. Cependant, le type des élevages enquêtés (biologique ou conventionnel) n'est pas précisé (Harinck, 2012).

Cette utilisation des médecines alternatives par les éleveurs est motivée par plusieurs facteurs : le respect du cahier des charges (en AB) et la volonté de réduire l'utilisation des antibiotiques (en AB et en conventionnel) jouent un rôle particulièrement important (Hivin, 2008; Gres, 2014; Le Guenic, 2014; Calvar, 2016). En élevage bovin, parmi les éleveurs laitiers utilisant l'aromathérapie, ou plus généralement la phytothérapie, une majorité semble satisfaite. Plus des $\frac{3}{4}$ d'entre eux manifestent cette satisfaction dans les enquêtes menées par Hivin (2008) et par Gres (2014). En élevage bovin allaitant, la satisfaction des éleveurs est moins marquée : dans l'enquête de Audra (2015), 47% des éleveurs utilisateurs de médecines alternatives sont satisfaits de leur efficacité.

En élevage bovin laitier, les médecines alternatives sont utilisées pour soigner des pathologies diverses, mais les plus fréquemment rencontrées sont les mammites cliniques (Le Guenic, 2014). Dans une enquête réalisée par Masson (2006) dans des élevages bovins laitiers biologiques, 37% des éleveurs affirment utiliser l'aromathérapie en traitement de 1^{ière} intention pour soigner les mammites. D'après Gres (2014), sur 21 éleveurs de bovins laitiers utilisateurs de médecines alternatives, 17 d'entre eux utilisent l'aromathérapie pour soigner les mammites cliniques.

A travers ces enquêtes, quelques limites au développement des médecines alternatives apparaissent également. Tous secteurs confondus, les éleveurs manifestent de façon récurrente un manque d'information, de formation et de connaissances sur les médecines alternatives (Hivin, 2008; Le Guenic, 2014; Hémonic et al.). En outre, les vétérinaires sont très peu formés sur la question (Hivin, 2008).

Malgré la mise en évidence de certaines tendances, l'obtention d'une vision plus globale de l'utilisation de l'aromathérapie dans les élevages français se heurte à quelques limites. Dans ces enquêtes, l'aromathérapie est peu abordée de manière individuelle et ne constitue souvent qu'une petite partie de l'enquête (souvent associée à la phytothérapie en général ou à d'autres médecines alternatives). En outre, les élevages bovins semblent les cibles principales, et majoritairement les élevages laitiers. Les enquêtes les concernant sont faites à relativement grande échelle et permettent donc d'avoir une vision assez juste. A l'inverse, les enquêtes menées dans les secteurs de l'élevage porcin, caprin et avicole sont moins nombreuses, et dans certains cas réalisées sur des échantillons de faibles tailles (Calvar, 2016; ITAB, 2016). Les données qu'elles mettent en évidence doivent donc être considérées avec prudence.

1.3.2. Les modalités de la diffusion des connaissances sur l'aromathérapie en élevage

Les connaissances des éleveurs sur l'aromathérapie sont acquises par l'intermédiaires de formations, d'échanges, de lecture et d'internet (Hivin, 2008; Le Guenic, 2014). Au vu des références bibliographiques citées dans les thèses vétérinaires abordant l'aromathérapie, quelques experts semblent exercer une influence majeure sur la transmission et la diffusion des connaissances relatives à l'aromathérapie en élevage. Les parcours professionnels de ces experts sont variés :

- Michel Derval, psychologue, spécialiste en médecines naturelles, chercheur en aromatologie. Il anime des formations en aromatologie et médecines alternatives depuis 25 ans. Son expérience et ses connaissances, auparavant limitées à l'espèce humaine, se sont élargies par l'intermédiaire de travaux en collaboration avec des éleveurs (Herbes et Traditions, 2018; Adage, 2014).
- Philippe Labre, vétérinaire. Il a suivi des formations en homéopathie, en acupuncture et en ostéopathie. Il est autodidacte concernant la phytothérapie. Il a pratiqué la médecine vétérinaire en élevage pendant 35 ans. Il anime maintenant des formations sur ces médecines (GENTIANAPhytoLabo, 2017).
- Gilles Grosmond, vétérinaire spécialisé dans l'approche alternative de la santé animale. Il a exercé pendant 30 en cabinet libéral, avec une clientèle mixte. Depuis 2007, il se consacre à la formation des éleveurs sur les pratiques alternatives en santé animale. (Agrilearn, 2017).
- Françoise Heitz, vétérinaire. Elle exerce depuis plus de 30 ans, avec une clientèle mixte. Elle a pratiqué de nombreuses médecines alternatives dans son cabinet vétérinaire. Elle intervient maintenant dans les formations d'éleveurs en phytothérapie (Terre vivante, 2008).

Ces aromathérapeutes abordent l'aromathérapie selon des approches différentes. Ils développent leurs méthodes dans des livres, qui servent de références aux éleveurs (Phillipe Labre, Françoise Heitz, Gilles Grosmond). Une partie de ces experts assurent aussi un rôle direct de formateur auprès des éleveurs et d'autres professionnels de l'élevage. Ils n'abordent pas tous l'aromathérapie sous le même angle. M. Derval prône une approche globale : le choix des HE est principalement adapté à l'individu à traiter. Les HE sont utilisées seules, les unes après les autres, et non en mélange. F. Baudry et P. Labre ont une approche plus adaptée à l'affection à traiter qu'à l'individu. Ce type d'approche est plus similaire aux procédés de la médecine vétérinaire classique, plus facilement standardisable, et plus facile à mettre en œuvre (Harlet, 2012)..

2. L'aromathérapie utilisée pour soigner les mammites en élevage bovin laitier

2.1. Une efficacité mitigée de l'aromathérapie sur les mammites

2.1.1. Les mammites, infections bactériennes fréquentes en élevage laitier

Les mammites sont des pathologies fréquemment rencontrées en élevage laitier. Une mammite est une inflammation des tissus mammaires, au niveau d'un ou plusieurs quartiers de la mamelle, généralement due à une infection par des bactéries. Les espèces bactériennes en cause sont diverses. Les cinq espèces les plus fréquemment impliquées sont : *Staphylococcus aureus*, *Streptococcus agalactiae*, *Streptococcus dysgalactiae*, *Streptococcus uberis* et *Echerischia coli* (Serieys, 1995 cité par Masson, 2006).

On distingue deux types de mammites : les mammites subcliniques et les mammites cliniques (Descôteaux, 2004). Les mammites subcliniques ne se manifestent par aucun symptôme visible chez l'individu atteint. Ces mammites sont souvent dues à *S. aureus* et *S. agalactiae* (Descôteaux, 2004; Masson, 2006). A l'inverse, les mammites cliniques se traduisent par l'apparition de symptômes visibles au niveau du lait, de la mamelle, de l'état général de l'individu. La nature des symptômes dépend de la sévérité de l'infection. Ces mammites sont causées, entre autres, par *S. dysgalactiae*, *S. uberis* et *E. coli* (Descôteaux, 2004). Dans le cas des mammites cliniques comme subcliniques, l'infection des tissus mammaires engendre un afflux anormal de cellules immunitaires sanguines dans le lait, dont le rôle est de lutter contre l'agent pathogène. Le nombre de cellules dans le lait est donc un indicateur de l'état de santé de la mamelle et de la qualité du lait (Hanzen, 2016).

La manifestation de mammites en élevage laitier n'est pas sans conséquence pour l'éleveur. Elles représentent un coût économique non négligeable. Les pertes économiques se manifestent :

- à court terme : frais vétérinaires, détournement du lait non commercialisable ;
- à moyen terme : application de pénalités lors paiement du lait, liées à une augmentation du nombre de cellules ou à la présence d'antibiotiques, temps de travail supplémentaire consacré aux soins ;
- à long terme : diminution de la production laitière, coût de renouvellement des vaches réformées, diminution du potentiel génétique du cheptel (Hanzen, 2016).

La détection et la prise en charge efficace des mammites sont donc des paramètres importants en élevage laitier. L'efficacité des traitements peut être évaluée selon deux axes :

- la guérison clinique, qui correspond à une disparition des symptômes (cas des mammites cliniques)
- la guérison bactériologique, qui correspond à une élimination de l'agent pathogène (Descôteaux, 2004).

2.1.2. Des essais pour tester l'efficacité des huiles essentielles sur les mammites

Les recherches bibliographiques mettent en évidence un faible nombre d'expérimentations scientifiques sur l'utilisation de l'aromathérapie pour soigner les pathologies des animaux d'élevage, comprenant les mammites. Plusieurs études mettent en avant les différentes propriétés de certaines HE, *in vitro*, mais très peu sont ensuite testées sur des animaux d'élevage (Anses, 2016). Plusieurs initiatives, impliquant fortement les éleveurs, ont été menées dans l'objectif d'étendre les connaissances sur l'utilisation des HE pour soigner les mammites en élevage bovin laitier. Elles ont été réalisées dans le cadre de thèses de doctorats vétérinaires ou en collaboration avec des vétérinaires. Ces initiatives permettent la mise en place

d'essais, se rapprochant d'essais expérimentaux, dans des élevages dont la participation est basée sur le volontariat. Des protocoles précis sont mis en œuvre et des analyses scientifiques sont réalisées. La grande majorité des essais ciblent les mammites cliniques.

Les HE utilisées lors de ces essais et leur mode d'application sont variables. A l'issue des traitements, des guérisons cliniques relativement bonnes sont relevées dans certains cas : jusqu'à 90% de guérisons cliniques (Millet, 2011; Harlet, 2012; Adage, 2014). Cependant, ces résultats positifs ne sont pas systématiques, et les taux de guérison clinique sont parfois nettement plus faibles (Jourdain, 1998; Lesot, 2007). La réussite en termes de guérison bactériologique semble moyenne, tout particulièrement vis-à-vis de certains pathogènes, notamment *S. aureus* (Jourdain, 1998; Debert, 2001; Lesot, 2007; Harlet, 2012). Les taux de réussite de guérison bactériologique n'excèdent pas 55%, pour les meilleurs résultats (Lesot, 2007). Ces résultats peu concluants divergent des résultats des tests *in vitro* réalisés au préalable pour tester l'efficacité des HE contre les espèces bactériennes concernées (Jourdain, 1998; Lesot, 2007; Adage, 2014). Plusieurs hypothèses sont émises pour tenter d'expliquer ces observations :

- Des molécules du lait interagissent avec les molécules des HE, aboutissant à une altération de leurs propriétés antibactériennes.
- Le dosage du traitement d'HE utilisé est trop léger.
- Un excipient utilisé modifie les caractéristiques physico-chimiques des HE (Lesot, 2007).

L'efficacité de certaines HE contre *S. aureus* est limitée *in vitro* et concorde donc avec les résultats observés sur ce germe *in vivo* (Jourdain, 1998). Ces résultats *in vitro* ont probablement orienté les essais vers l'exclusion des tests sur les mammites subcliniques, pathologies impliquant souvent *S. aureus* (Descôteaux, 2004).

Quelques limites quant aux résultats obtenus peuvent être soulignées. L'implication importante des éleveurs dans ces essais constitue une source d'erreurs : mauvaise compréhension du protocole, erreurs d'échantillonnage, etc. L'évaluation de l'efficacité et les prises de décisions (arrêt d'un traitement, passage à un traitement vétérinaire conventionnel) sont aussi de leur responsabilité et restent donc aléatoires d'un éleveur à l'autre. L'absence quasiment systématique de lots témoins et la faible taille des échantillons nuisent à une interprétation totalement fiable.

2.2. Un exemple concret : bilan sanitaire de l'installation expérimentale de Mirecourt

L'IE de Mirecourt a mené jusqu'en 2015 un projet basé sur l'élevage simultané de deux troupeaux de vaches laitières (VL). L'un était conduit en système exclusivement herbager et l'autre recevait des concentrés issus des cultures de la ferme (Aster, 2017). En 2016, à la suite de multiples réflexions, le projet expérimental a fait l'objet d'une réorientation majeure (projets TEMPO et TEASER-lab). Les deux troupeaux ont été regroupés, pour aboutir à un seul système d'élevage exclusivement herbager (Aster, 2017). Ce troupeau est constituée de Montbéliardes et de Prim'Holstein, dans des proportions égales. En janvier 2016, dans le cadre de ce nouveau projet, un passage de deux traites par jour à une monotraite a été réalisé. L'année 2016 correspond donc à une année de transition pour l'IE expérimentale de Mirecourt. Cette modification des pratiques de traite n'a pas été sans conséquence sur la santé du troupeau.

L'analyse des données sanitaires de l'IE pour les années 2016 et 2017 a permis d'établir le nombre de mammites déclarées et d'évaluer la place de l'aromathérapie dans leur prise en charge.

La figure 1 représente les proportions de vaches laitières atteintes de mammites en 2016 et 2017. En 2016, sur un effectif moyen de 82 VL, 42 mammites cliniques ont été recensées, touchant 30 individus, soit 36% du troupeau de VL. Pour traiter ces mammites cliniques, 74% des traitements de 1^{ère} intention sont des traitements alternatifs. Sur l'ensemble de ces traitements alternatifs de 1^{ère} intention, 78% incluent des huiles essentielles. Pour traiter les mammites cliniques, l'aromathérapie constitue donc 57% des traitements de 1^{ère} intention (figure 2). Elle est fréquemment utilisée en association avec un traitement vétérinaire homéopathique. Dix mammites subcliniques ont été recensées, chez 9 individus différents, soit 11% du troupeau de VL. Un seul cas de mammite subclinique dégénère en mammite clinique. La gestion de ces mammites subcliniques se fait systématiquement par des traitements conventionnels. Sur les 38 individus atteints par des mammites (subcliniques ou cliniques), 17 ont été réformés pour cette raison, soit 20% du troupeau de VL.

En 2017, sur un effectif moyen de 91 VL, 13 cas de mammites cliniques sont recensés, chez 13 individus différents, soit 14% du troupeau de VL. En 1^{ère} intention, elles sont prises en charge à 85% par des traitements alternatifs. Ces traitements incluent tous des HE ; on peut donc considérer que 85% des cas de mammites ont été pris en charge par l'aromathérapie (figure 2). Onze mammites subcliniques sont recensées. Trois d'entre elles sont prises en charge par des traitements alternatifs mais aucun ne contient d'HE. Deux cas de mammites subcliniques dégénèrent en mammites cliniques. Sur les 20 individus atteints de mammites (cliniques ou subcliniques), un seul a été réformé pour cette raison.

En 2016 comme en 2017, très peu de traitements à base d'aromathérapie sont remplacés par des antibiotiques (respectivement 16% et 1%).

L'aromathérapie constitue un moyen de traitement des mammites important sur l'IE de Mirecourt. Le mélange d'HE utilisé est constitué d'une dizaine d'HE. Il est appliqué par massage, après chaque traite, jusqu'à la disparition des symptômes. Il faut cependant noter que sur l'année 2016, année de passage à la monotraite, les traitements n'ont pas suffi pour guérir l'ensemble des VL touchées et une certaine partie d'entre elles ont dû être réformées.

3. L'utilisation des huiles essentielles en élevage limitée par une réglementation inadaptée

3.1. Le médicament vétérinaire en élevage soumis à un cadre réglementaire strict

D'après le Code de la santé publique (article L5111-1), un médicament vétérinaire est défini comme : « Toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies animales ou comme toute substance ou composition pouvant être utilisée chez l'animal ou pouvant lui être administrée, en vue soit de restaurer, corriger ou modifier des fonctions physiologiques en exerçant une action pharmacologique, immunologique ou métabolique, soit d'établir un diagnostic médical. » (Legifrance, 2018). L'allégation thérapeutique des HE font donc de ces substances des médicaments.

Le cas des animaux d'élevage est particulier, puisque ce sont des animaux destinés à produire des denrées alimentaires destinées à l'homme. Deux cas se présentent pour que des médicaments vétérinaires soient fournis aux éleveurs dans un cadre légal :

- Le médicament dispose d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) et peut être prescrit par un vétérinaire. Très peu de médicaments vétérinaires à base de plantes possèdent une AMM (Experton, 2015). En médecine humaine, pour certaines substances phytothérapeutiques, il est possible de réaliser des procédures de demande d'AMM allégées, basées sur l'usage établi de ces substances actives dans la communauté européenne depuis au moins 10 ans et présentant une efficacité et une innocuité reconnues. Dans ce cas, les résultats d'essais cliniques nécessaires à la réalisation du dossier d'AMM peuvent être remplacés par des références bibliographiques. La possibilité de réaliser ce type de procédure pour des médicaments vétérinaires a été introduite par un décret, en août 2013 (Anses, 2016).
- La substance est prescrite dans le cadre d'une « préparation extemporanée » : le vétérinaire prépare le mélange de substances sous sa seule responsabilité. Dans ce cas, il existe un délai d'attente « forfaitaire » d'au moins 7 jours pour le lait et 28 jours pour la viande (Experton, 2015).

Dans les deux situations, la limite maximale de résidu (LMR) des substances doit avoir été évaluée au préalable. Ces LMR définissent des seuils acceptables de substances contenues dans les médicaments vétérinaires et qui se retrouvent dans les denrées alimentaires. Elles visent à assurer la sécurité du consommateur. Pour pouvoir être utilisée en élevage, les substances végétales doivent figurer sur une liste particulière, qui s'appuie sur ce statut LMR. Il existe également une liste de substances interdites et une liste de substances non soumises à l'évaluation de ces LMR (naturellement présentes dans l'organisme ou entrant dans la constitution de produits alimentaires) (Anses, 2016).

3.2. L'absence des HE de l'arsenal thérapeutique vétérinaire autorisé

Sur environ 300 espèces de plantes d'usage courant en élevage, seules 120 appartiennent à la liste de substances autorisées, et la moitié d'entre elles ne sont autorisées que dans le cadre de préparations homéopathiques. Cette liste inclue une vingtaine d'HE, recensées dans le tableau 3 (CA Bretagne, 2016). Un grand nombre de substances végétales couramment utilisées en élevage ne peuvent donc pas entrer dans la composition de médicaments vétérinaires ou être utilisées en tant que tels (Anses, 2016). Cette absence d'évaluation de LMR pour un grand nombre de substances végétales, dont les HE, constitue le point de blocage majeur aux procédures d'AMM mais aussi aux prescriptions extemporanées de ces substances. En outre, la complexité et la variabilité de la composition des substances végétales induisent une variabilité de leur efficacité, toxicité et tolérance. Le dossier d'AMM doit donc décrire avec précision toutes les caractéristiques de la plante, ce qui complexifie la tâche.

L'Anses (2016) recommande l'établissement d'une liste prioritaire de substances végétales qu'il serait important d'évaluer au vu de cette réglementation LMR. D'autres recommandations ont été émises dans l'objectif de faciliter les demandes d'AMM pour les substances végétales. Si elles sont mises en pratique, elles permettront peut-être à terme un élargissement de l'arsenal phytothérapeutique, incluant les HE, à la disposition des vétérinaires et des éleveurs. Ceci faciliterait le développement de ces médecines alternatives... Mais pour l'heure, l'allégation thérapeutique des HE par les éleveurs reste en théorie illégale et appartient au domaine de l'automédication.

Conclusion

Dans l'élevage français, le développement de l'agriculture biologique et la sensibilisation à une utilisation raisonnée des antibiotiques poussent les éleveurs à modifier leurs pratiques de gestion de la santé des animaux. Les huiles essentielles sont des substances complexes extraites de plantes particulières, et dont la composition chimique leur confère de nombreuses propriétés. Un grand nombre de ces propriétés sont d'ordre thérapeutique (antibactérienne, antiparasitaire, immunostimulante, etc.) et font des HE de potentielles substances alternatives aux traitements vétérinaires conventionnels. Leur utilisation dans un objectif thérapeutique, appelée aromathérapie, doit respecter des règles précises, les HE pouvant engendrer des effets toxiques.

Dans les élevages français, il est difficile d'évaluer la part d'utilisation de l'aromathérapie. Des enquêtes permettent de constater que cette pratique est relativement développée en élevage bovin laitier biologique, mais qu'elle existe également en élevage bovin laitier conventionnel. Dans les autres secteurs d'élevage, l'étendue de l'utilisation de l'aromathérapie reste floue, le nombre d'enquêtes réalisées et la taille des échantillons étant faibles. Il semble néanmoins que l'aromathérapie soit peu développée en élevage porcin. Dans les élevages laitiers, les huiles essentielles sont majoritairement utilisées pour soigner les mammites, infections bactériennes pouvant être symptomatiques ou asymptomatiques. Dans les deux cas, ces infections engendrent une augmentation du nombre de cellules dans le lait et sont à l'origine de pertes économiques pour l'éleveur. L'efficacité des HE pour soigner ces pathologies n'est pas prouvée par des expérimentations scientifiques au sens strict. Des essais réalisés sur le terrain, dans des élevages, ont été mis en œuvre grâce à des initiatives d'éleveurs ou à leur collaboration. Les HE permettent une disparition des symptômes relativement efficace. L'efficacité d'élimination des pathogènes reste, quant à elle, limitée. De nombreuses limites vis-à-vis de l'interprétation de ces résultats peuvent toutefois être émises, au vu du cadre des essais. Au sein de l'IE de Mirecourt, l'aromathérapie est couramment utilisée pour soigner les mammites, mais uniquement les mammites cliniques.

Le développement de l'utilisation de l'aromathérapie dans le secteur de l'élevage se heurte à un cadre réglementaire inadéquat. Peu d'HE appartiennent au registre des substances végétales autorisées à des fins thérapeutiques. L'appartenance à cette liste nécessite des démarches impliquant des recherches scientifiques, notamment pour la détermination des limites maximales de résidus. La complexité de composition et d'action des HE complexifient également l'établissement d'un dossier sur leur innocuité, et autres caractéristiques, nécessaire à leur mise sur le marché en tant que médicament. Cependant, même si l'aspect réglementaire se résolvait, il faut noter que la formation des vétérinaires n'aborde que très peu les médecines alternatives, ce qui constitue un autre frein indéniable à leur développement. Sans formation sur le sujet, les vétérinaires ne seraient pas en capacité de prescrire des produits d'aromathérapie même s'ils étaient autorisés à la vente dans un cadre thérapeutique.

Pour que l'aromathérapie puisse éventuellement se développer dans les élevages, des avancées scientifiques et réglementaires sont donc indispensables ; la mise en place de cursus adaptés pour les professionnels de la santé animale s'avère indissociable.

Références bibliographiques

- Adage. 2014. Retour sur 6 années d'expérimentation avec les huiles essentielles sur les bovins. Page, Agrocampus Ouest - Rennes.
- Afssaps. 2008. Recommandations relatives aux critères de qualité des huiles essentielles. Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé.
- Anses. 2016. Evaluation des demandes d'autorisation de mise sur le marché de médicaments vétérinaires à base de plantes. Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.
- Audra, C., Justine. 2015. Le vétérinaire en élevage bovin allaitant biologique : guide thérapeutique et enquête auprès d'éleveurs de Haute-Saône. Thèse de doctorat vétérinaire Thesis. Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, Paris.
- CA Bretagne. 2016. Phytothérapie et Huiles essentielles : réglementation.
- Calvar, C. 2016. Conduite et santé en élevage de porc biologique : Enquêtes sur les préconisations des techniciens et vétérinaires et sur les pratiques des éleveurs. Chambres d'agriculture de Bretagne.
- Commission Européenne. 2017. Règlement (CE) n° 889/2008 de la Commission du 5 septembre 2008.
- Debert, A. 2001. Traitement des mammites cliniques en élevage biologique : essai sur le terrain d'une huile essentielle. Thèse de doctorat vétérinaire Thesis. Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes, Nantes.
- Descôteaux, L. 2004. La mammite clinique : stratégies d'intervention. Page Symposium sur les bovins laitiers. Centre de Référence en Agriculture et en Agroalimentaire du Québec, Saint-Hyacinthe (Québec).
- Experton, C. 2015. Etat des lieux réglementaire sur les substances à base de plantes utilisées en élevage - ITAB.
- Gibellin, D. 2003. La phytothérapie en médecine vétérinaire : états des lieux et perspectives. Thèse de doctorat vétérinaire Thesis. Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, Paris.
- Gres, M. 2014. Utilisation de médecines alternatives par les éleveurs bretons de bovins laitiers et éléments d'évaluation de leur efficacité. Thèse de doctorat vétérinaire Thesis. Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes, Nantes.
- Hanzen, C. 2016. Physio-anatomie et propédeutique de la glande mammaire. Symptomatologie, étiologie et thérapeutiques. Approches individuelles et de troupeau des mammites.
- Harinck, E. 2012. Journée technique Caprins.
- Harlet, M. 2012. Mammites de la vache laitière - Etude de l'efficacité d'un mélange d'huiles essentielles par application cutanée locale dans 34 élevages bretons. Thèse de doctorat vétérinaire Thesis. Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes, Nantes.
- Hémonic, A., C. Chauvin, and I. Corrége. Sensibiliser les éleveurs de porcs à un usage raisonné des antibiotiques : bilan, freins, motivations et pistes de travaux. Ifip.
- Hivin, B. 2008. Phytothérapie et aromathérapie en élevage biologique bovin enquête auprès de 271 éleveurs de France. Thèse de doctorat vétérinaire Thesis. Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon, Lyon.
- ITAB. 2016. Assurer la bonne santé des volailles de chair en élevages biologiques : astuces, conseils et expériences. Institut Technique de l'Agriculture Biologique.

Jourdain, P. 1998. Huiles essentielles : quels intérêts pour les mammites ? . Alter Agri 31:23–26.

Labre, P. 2007. Médecines Naturelles En Élevage, Tome 2 - Phytothérapie et Aromathérapie Chez Les Ruminants et Le Cheval. Editions FEMENVET, Thônes.

Le Guenic, M. 2014. Les médecines alternatives en élevage laitier. Terra 27–31.

Lesot, H. 2007. Essai thérapeutique d'un mélange de trois huiles essentielles en intramammaire sur les mammites cliniques en élevage agroécologiques. Thèse de doctorat vétérinaire Thesis. Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes, Nantes.

Masson, H. 2006. Enquête sur le traitement des mammites cliniques en agriculture biologique en Bretagne. Thèse de doctorat vétérinaire Thesis. Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes, Nantes.

Millet, S. 2011. Huiles essentielles et santé de la mamelle. Pôle d'Expérimentation et de Progrès de Rhône Alpes.

Ministère de l'agriculture. 2015. Les antibiorésistances en élevage : vers des solutions intégrées. Centre d'études et de prospective.

Ministère de l'agriculture. 2016. Le plan EcoAntibio 2012-2016 - Synthèse et principales réalisations. Ministère de l'agriculture.

Ministère de l'agriculture. 2017. EcoAntibio2 - Plan national de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire 2017-2021. Ministère de l'agriculture.

Serieys, F. 1995. Les Mammites Des Vaches Laitières. 3ème édition. Le point sur. Institut de l'élevage, Paris.

Sites Web :

Agrilearn, 2017. « Conférence de Gilles GROSMOND au Sommet de l'élevage 2017 ». Agrilearn – Apprendre l'agriculture autrement ! <https://www.agrilearn.fr/2017/12/conference-de-gilles-grosmond-au-sommet-de-lelevage-2017/> (consulté le 01/02/2018)

Aster, 2011. « Projet de l'Unité de Recherche ». INRA SCIENCE & IMPACT. <https://www6.nancy.inra.fr/sad-aster/Projet-de-l-Unite-de-Recherche> (consulté le 05/02/2018)

Aster, 2017. « 2004 à 2015 : deux systèmes en autonomie ». INRA SCIENCE & IMPACT. <https://www6.nancy.inra.fr/sad-aster/Installation-Experimentale/2004-a-2015-deux-systemes-en-autonomie>

GENTIANAPhytoLabo, 2017. « Qui sommes-nous ? ». Synergies végétales pour la nutrition de la dynamique fonctionnelle en élevage. <http://www.gentiana-phytolabo.com/gentiana-qui-sommes-nous/> (consulté le 01/02/2018)

Herbes et Traditions, 2018. « Formation en aromathérapie tempéramentale ». H&T -Herbes et Traditions. <https://www.herbes-et-traditions.fr/blog/cat/nos-formations/post/formation-aromatherapie-temperamentale-niveau-2/> (consulté le 01/02/2018)

Legifrance, 2018. « Code de la santé publique – Article L5111-1 ». Legifrance.gouv.fr, le service public de la diffusion du droit. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006689867&cidTexte=LEGITEXT000006072665&dateTexte=20180201> (consulté le 01/02/2018)

Terre vivante, 2008. « Françoise Heitz ». Terre vivante, la librairie 100% bio 100% pratique. <http://boutique.terrevivante.org/librairie/interview/auteur/120/458-francoise-heitz.htm> (consulté le 01/02/2018)

Tableau 1 : Propriétés thérapeutiques de quelques familles de molécules, d'après Hivin (2008)

Famille chimique	Activités
Alcools	Immunostimulante, rééquilibrante du système nerveux
Aldéhydes	Anti-infectieuse, anti-inflammatoire
Cétones	Immunostimulante, antimycosique, vermifuge, sédative
Phénols	Bactéricide puissante mais irritante
Esters oxydes	Antispasmodique, mucolytique, expectorante
Terpènes	Antiseptique des voies respiratoire (en aérosols)
Coumarines	Anticoagulantes, hépatostimulantes, hypnotiques
Phtalides	Stimulantes du foie, du rein et du pancréas

Tableau 2 : Principaux effets néfastes de certaines molécules contenues dans les HE, d'après Harlet, (2012)

Toxicité	Substances actives	Conditions de toxicité	Recommandations
Cytotoxicité	Perturbation de la perméabilité des membranes cellulaires, Action non spécifique (substances actives multiples)		
Neurotoxicité	Cétones Lactones	Usage intensif ou prolongé Toxicité décroissante : Orale, auriculaire, nasale, respiratoire, cutanée	Ne pas administrer chez l'enfant ou la femme enceinte
Hépatotoxicité	Phénols	Doses fortes Usage prolongé	Usage sur une longue période possible si la dose est inférieure à 100 mg/j
Photo-sensibilisation	Coumarines Zestes de <i>Citrus</i>	Application locale (administration orale moins problématique)	Eviter l'exposition au soleil des sujets traités
Dermo-causticité	Phénols Aldéhydes aromatiques ou terpéniques	Contact direct de la peau ou des muqueuses	Excipient huile végétale ou gel neutre (20 % maximum)
Avortement	Cétones	Per os >>> muqueuse, cutanée > aérosol	dose inf à 75mg/j (enfant per os)
Allergies	Lactones	Application cutanée	
	HE de mauvaise qualité		

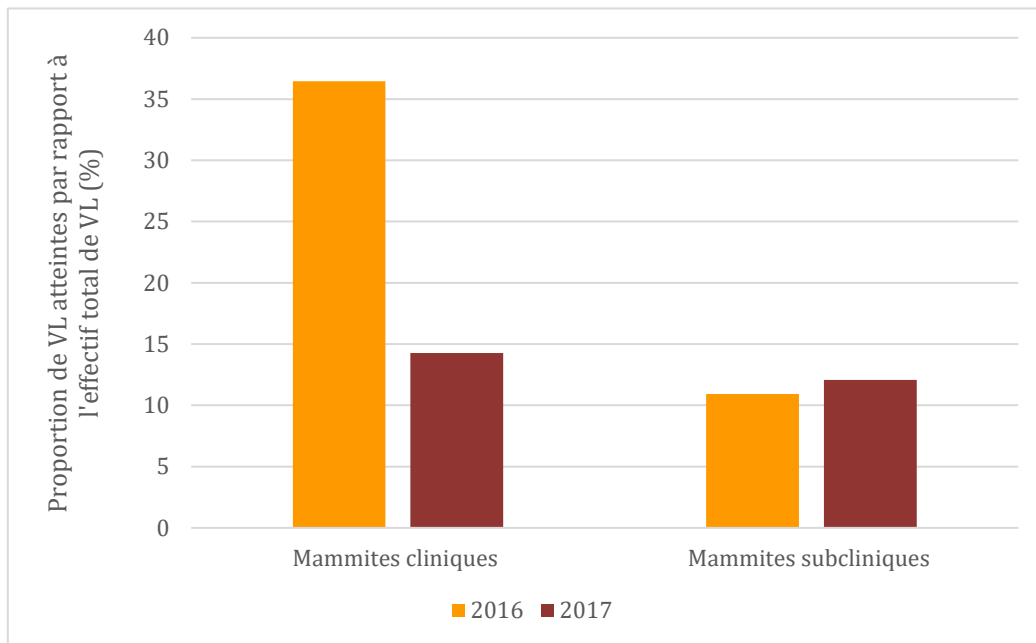


Figure 1 : Histogrammes représentant la proportion de vaches laitières affectées par des mammites cliniques et subcliniques en 2016 et 2017 sur l'installation expérimentale de Mirecourt

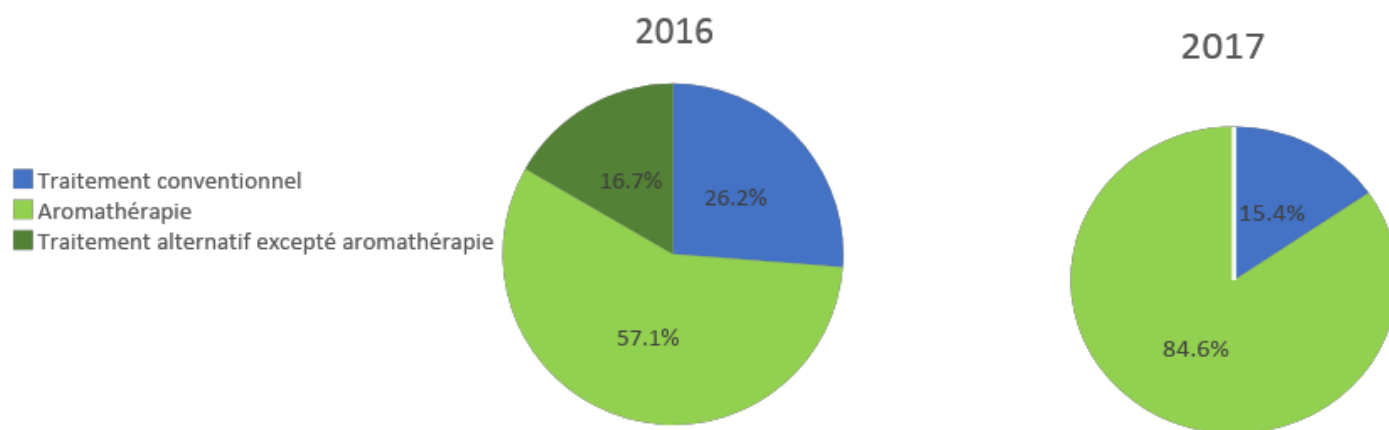


Figure 2 : Nature des traitements utilisés pour soigner les mammites cliniques en 2016 et 2017 sur l'installation expérimentale de Mirecourt

Tableau 3 : Liste des huiles essentielles autorisées en médecine vétérinaire (extraite du tableau 1 du règlement LMR), d'après CA Bretagne (2016)

Substance pharmacologiquement active	Espèce animale	Autres dispositions
Angelicae radix aetheroleum*	Toutes les espèces productrices d'aliments	-
Anisi aetheroleum*	Toutes les espèces productrices d'aliments	-
Carvi aetheroleum*	Toutes les espèces productrices d'aliments	-
Caryophylli aetheroleum*	Toutes les espèces productrices d'aliments	-
Cinnamomi cassiae aetheroleum*	Toutes les espèces productrices d'aliments	-
Cinnamomi ceylanici aetheroleum*	Toutes les espèces productrices d'aliments	-
Citri aetheroleum*	Toutes les espèces productrices d'aliments	-
Citronellae aetheroleum*	Toutes les espèces productrices d'aliments	-
Coriandri aetheroleum*	Toutes les espèces productrices d'aliments	-
Cupressi aetheroleum*	Toutes les espèces productrices d'aliments	Pour usage topique uniquement
Eucalypti aetheroleum*	Toutes les espèces productrices d'aliments	-
Foeniculi aetheroleum*	Toutes les espèces productrices d'aliments	-
Lauri folii aetheroleum*	Toutes les espèces productrices d'aliments	-
Lavandulae aetheroleum*	Toutes les espèces productrices d'aliments	Pour usage topique uniquement
Melissae aetheroleum*	Toutes les espèces productrices d'aliments	-
Menthae arvensis aetheroleum*	Toutes les espèces productrices d'aliments	-
Menthae piperitae aetheroleum*	Toutes les espèces productrices d'aliments	-
Myristicae aetheroleum*	Toutes les espèces productrices d'aliments	À n'utiliser que sur l'animal nouveau-né
Rosmarini aetheroleum*	Toutes les espèces productrices d'aliments	-
Terebinthinae aetheroleum* rectificatum	Toutes les espèces productrices d'aliments	Pour usage topique uniquement
Thymi aetheroleum*	Toutes les espèces productrices d'aliments	-

L'utilisation de l'aromathérapie dans les élevages français : état des lieux, efficacité et limites

Par Clémence Corre (2017-2018)

Résumé

En France, plusieurs facteurs incitent actuellement les éleveurs à modifier leurs pratiques de gestion de la santé animale. Les plans d'action EcoAntibio mis en place par le ministère de l'agriculture visent une diminution de l'utilisation des antibiotiques dans le secteur de l'élevage. En agriculture biologique, le cahier des charges limite l'utilisation de traitements vétérinaires conventionnels et sollicite les éleveurs à utiliser des traitements curatifs alternatifs. Les éleveurs conventionnels et biologiques s'intéressent donc de plus en plus à des médecines dites « alternatives ». Parmi elles, l'aromathérapie se base sur l'utilisation des huiles essentielles pour leurs propriétés thérapeutiques. Dans les élevages français, cette pratique semble relativement développée dans certains secteurs, notamment en élevages bovins laitiers. Cette utilisation est d'autant plus marquée dans les élevages biologiques. Dans ces élevages laitiers, l'utilisation de l'aromathérapie se fait principalement dans le cas des mammites. L'efficacité de cette pratique sur les mammites n'est pas scientifiquement prouvée. Quelques essais ont été menés en collaboration avec des éleveurs pour essayer de mettre en évidence cette efficacité. Les résultats sont mitigés, avec une guérison clinique satisfaisante mais une guérison bactériologique peu concluante. Outre le manque de preuves en termes d'efficacité, l'aromathérapie est confrontée à un autre point de blocage : la réglementation. En élevage, l'utilisation thérapeutique de certaines substances végétales, dont un grand nombre d'huiles essentielles, n'entre pas dans le cadre de la médecine vétérinaire légale.

Mots clés : élevage, aromathérapie, huiles essentielles, mammites

Summary

In France, several factors currently encourage breeders to modify their animal health management practices. The EcoAntibio Action Plans launched by the Ministry of Agriculture aim to reduce use of antibiotics in livestock. In organic farming, the specification limits use of conventional veterinary treatments and ask breeders to use alternative curative treatments. Conventional and organic breeders are increasingly interested in so-called "alternative" medicines. Among them, aromatherapy is based on use of essential oils for their therapeutic properties. In French farms, this practice has developed in some sectors, particularly dairy cattle farms. This use is even more marked in organic farms. In these dairy farms, aromatherapy is mainly use for mastitis treatment. The effectiveness of this practice on mastitis is not scientifically proven. Some trials have been conducted in collaboration with breeders to highlight this effectiveness. The results are lukewarm, with a clinical cure but an inconclusive bacteriological cure. In addition to the lack of evidence in terms of efficiency, aromatherapy is facing another blocking point: regulation. In the breeding, the therapeutic use of certain plant substances, including many essential oils, does not fall within the scope of legal veterinary medicine.

Key words : breeding, aromatherapy, essential oils, mastitis